

Tout-Droit

Nouvelle série

(No 50)

Bulletin de l'En-Droit de Laval

Hiver 2019-2020

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

Ateliers du Mercredi à 14h

15 Janvier. Atelier: L'application de la garde en établissement encadrée par la loi P38.001, sur le territoire de Laval.

Durant cet atelier Martin Métivier, directeur des services de l'urgence sociale nous expliquera le modèle lavallois.

22 Janvier. Film: Le Joker

Nous diffuserons le film « Joker » qui fait débat actuellement. Nous discuterons ensuite autour des préjugés véhiculés par le film ainsi que de la réalité des citoyens et citoyennes confrontés eux-mêmes à ce contexte de stigmatisation. Avec Stéphan et Yannick.

29 Janvier. Atelier: Droit au Logement à Laval

Dans cet atelier nous verrons les bases du droit au logement, notamment les conditions de renouvellement de bail. Suivi de pizza à la fin de l'atelier. Avec Denis

12 Février. Atelier: Mesures de contrôle à la Cité de la santé de Laval suivi d'une discussion: Y a-t-il des alternatives?

Dans un premier temps, Brigitte Tremblay, directrice du département de psychiatrie de la Cité de la Santé, nous entretiendra de l'état de la situation sur les mesures de contrôle. Par la suite nous discuterons des alternatives possibles et les difficultés face leur application.

Droits et Recours en Santé Mentale .

Nous présenterons une série de 6 formations afin de mieux outiller les usagers(ères) et les intervenants(es) face à différentes problématiques liées à la santé mentale.

Avec Marie-Thérèse et Richard

5 Février. Atelier: Droits et Recours en santé mentale
1 de 6: Introduction et Historique des droits en santé mentale

19 Février. Atelier: Droits et Recours en santé mentale
2 de 6: La Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS)

4 Mars. Atelier: Droit et Recours en santé mentale
3 de 6: La Charte Québécoise des Droits et Libertés

18 Mars. Atelier: Droits et Recours en santé mentale
4 de 6: La garde en établissement

1 Avril. Atelier: Droits et Recours en santé mentale
5 de 6: Respect de la confidentialité

15 Avril. Atelier: Droits et Recours en santé mentale
6 de 6: Le Self-Advocacy

Tout ce que vous avez voulu savoir sur l'aide sociale sans oser le demander.

Nous avons une série de 5 formations pour informer et discuter avec les usagers(ères).

Avec Richard

26 Février. Atelier: Tout ce que vous avez voulu savoir sur l'aide sociale sans oser le demander
1 de 5: Introduction en lien avec le contexte social.
Une pizza sera servie après l'atelier.

11 Mars. Atelier: Tout ce que vous avez voulu savoir sur l'aide sociale sans oser le demander
2 de 5: Qui est admissible?

25 Mars. Atelier: Tout ce que vous avez voulu savoir sur l'aide sociale sans oser le demander
3 de 5: Différentes situations possibles.
Une pizza sera servie à la fin de la formation.

8 Avril. Atelier: Tout ce que vous avez voulu savoir sur l'aide sociale sans oser le demander
4 de 5: Ce que l'on peut recevoir?

22 Avril. Atelier: Tout ce que vous avez voulu savoir sur l'aide sociale sans oser le demander
5 de 5: Test de ressources?

Le père Noël est vraiment une crapule

On parle du temps des fêtes. On nous parle d'un temps de réjouissance et de retrouvailles. Dans les faits, pour certains, c'est loin d'être le cas. Pour les parents qui peinent à arriver, ça va être l'obligation de s'endetter pour acheter des bébélles qui, dans quelques mois, vont être brisées. Pour la personne qui ne voit plus sa famille, ça va être la vue de vieux films et de programmes de Noël qui célèbrent le plaisir d'être en famille. Pour le jeune qui vient d'une famille pauvre et qui va se faire demander au retour du congé des fêtes ce qu'il a eu à Noël, ça va être la gêne de dire qu'il n'a pas eu un cadeau hot.

Quand on reçoit de l'aide sociale, on va être content de faire le tour des groupes communautaires qui organisent un repas de Noël. Bien sûr, il y aura la bouffe. Ça sera aussi l'occasion de rencontrer du monde et d'échanger. Le groupe communautaire en vient souvent à jouer le rôle d'une nouvelle famille pour des gens qui ont rompu avec la leur.

Noël c'est une orgie de consommation. En même temps, si on peut attendre le boxing day, on peut profiter d'une couple d'aubaine pour remplacer les cossins qui ont pété dans l'année. Sous le capitalisme, les équipements électriques et électroménagers ne durent pas longtemps. On ne les construit pas si solide que ça pour ne pas durer un nombre trop élevé d'années. C'est ce qu'on appelle l'obsolescence planifiée pour permettre aux usines de toujours fabriquer des cossins qui pètent au bout d'une couple d'année pour permettre à des capitalistes de faire du profit.

Le Père Noël, dans sa forme actuelle, apparaît dans les années 30. Initialement, il s'agit d'un personnage créé par Coca-Cola pour faire la promotion de sa boisson sucrée ultracalorique. En anglais, on l'appelle Santa Claus, ce qui fait référence, à Saint-Nicolas, un vieillard des légendes du nord de l'Europe qui apportait des cadeaux pour les petits enfants.

Au Québec, avant que le Père Noël s'impose dans la culture, les cadeaux se donnaient au jour de l'an. Dans les années 1920, dans une famille normale de cultivateurs ou d'ouvriers, une orange représentait un gros cadeau. On est bien loin de la PlayStation et de la Xbox. Graduellement, sous l'influence de la culture américaine, on en est venu à adopter Noël comme fête pour donner des cadeaux.

Une autre tradition qui existait à l'époque, la guignolée, a cessé d'être célébrer au jour de l'an où, dans chaque rang, on faisait le tour des maisons pour aller chercher à manger pour aider les pauvres de la paroisse pour manger à leur faim. Maintenant, au début de décembre, les médias et la Fondation du Dr Julien font appel à la générosité des plus riches pour aider les pauvres. Dans les faits, que cela soit maintenant ou il y a cent ans, la guignolée ne servait qu'à faire de la charité.

Si on remonte il y a très longtemps, dans le temps du moyen-Âge, on début de l'année on célébrait Au gui l'an neuf, fête qui tirait ses origines du temps des druides gaulois. L'expression Au gui l'an neuf a évolué pour devenir guignolée. À ce moment-là, c'était les pauvres qui allaient voir les riches pour les forcer à leur donner à manger. Ça se faisait sur un mode de carnaval festif avec chansons et humour mais avec un message sous-tendu. Dans la chanson de la guignolée, on retrouve cet humour noir menaçant notamment quand on demandait de prendre la fille ainée si on ne donne pas à manger.

Le père Noël est vraiment une crapule (suite)

Quand, en 1997, le Comité des Sans Emploi et son commando bouffe avaient dévalisé le buffet du Queen Elizabeth pour ramener à manger aux pauvres, cette action était vraiment dans l'esprit des guignolées du moyen-Âge. La seule petite erreur du comité bouffe et des pauvres qui l'accompagnaient a été de manger sur place près de l'hôtel à la vue des médias mais aussi de la police. Ces derniers ont encerclé 108 manifestantEs qui ont été amenéEs en prison pour la nuit. Par la suite, la plupart des accusations farfelues sont tombées.

Au cours des dernières années, les prix de l'alimentation ont augmenté considérablement. Les prix des loyers aussi. En fait, tous les biens et services de première nécessité sur le marché ont augmenté. L'En-Droit de Laval se bat pour aider leurs membres à avoir le plein chèque d'aide sociale et la contrainte sévère mais même si on gagne là-dessus, les revenus demeurent insuffisants. On se bat aussi pour le droit au logement social qui permet d'avoir accès à un logement salubre, abordable et adapté pour permettre l'entraide entre les locataires pour faire des cuisines collectives et des groupes d'achat comme ça sera le cas avec l'OBNL d'Habitation La Maison du peuple de Laval.

En tout cas, on va se souhaiter une bonne santé mentale et physique pour défendre nos droits et améliorer nos conditions de vie. On va réussir à se construire notre paradis avant la fin de nos jours sans spéculateurs et sans exploiters.

Marie-Thérèse Toutant, Conseillère en défense de droits
Richard, Coordonnateur



La Solidarité par la Reconnaissance de « l'Autre » : Gage de la santé mentale collective

En ce temps de festivités hivernales, une tradition perdue et soulève moult émotions au sein du peuple, de la collectivité : La



Plusieurs personnes démontrent alors divers sentiments à travers leurs élans de générosité. On évoque l'amour, l'entraide, la solidarité ou un regard humain sur l'autre. Mais malheureusement, on ignore la souffrance profonde vécue par ces « pauvres ». On évite le vrai sujet, soit la reconnaissance de cet autre, membre lui aussi de la communauté.

Derrière le visage de cette personne qui reçoit un panier de Noël, se cache un être blessé par les circonstances, quelquefois, très difficiles de la vie. Mais, cet individu éprouve lui aussi le besoin de participer socialement afin d'exister pleinement en donnant un peu de lui-même à la société. Ce principe demeure vital afin de protéger sa santé mentale.

Bien sûr, il demeure beaucoup plus ardu de se solidariser tous afin d'enrayer la pauvreté. C'est pourtant bien plus qu'une boîte de conserve que l'on devrait déposer dans le panier social. En fait, nos concitoyens souhaiteraient une véritable implication « avec et pour » eux venant de notre part afin d'influencer les politiques sociales nuisibles pour la santé mentale collective. Cela semble peut-être ingrat d'oser dénoncer l'ignorance du « charitable donateur ». Or, je vous invite à lire ce texte au complet afin de mieux saisir notre égarement quant à notre vision collective pourtant désuète à l'égard des « aidés » qui expriment leur opinion. En fait, tant que nous continuerons, en tant que société, à nous boucher les yeux, les oreilles et la bouche, nous perpétuerons cette tradition vieille de plusieurs décennies et qui représente le pouvoir du donateur envers le receveur. C'est d'un réel partage que l'être humain requiert et non d'un élan de charité. Ce n'est pas en promettant le ciel aux âmes éprouvées afin de les soulager que nous participerons à une conscientisation bienfaisante et créatrice d'actions favorisant un réel changement des mœurs et coutumes de notre peuple. En fait, ce dont je vous entretiens concerne rien de moins que la construction et l'établissement d'une structure sociale viable et digne de tous sans exception.

Alors, en tenant compte de cette notion incontournable, il nous revient d'analyser notre positionnement à travers cette réalité. Quel genre de considération portons-nous dans notre esprit envers l'autre différent de nous par ses comportements, son apparence ou son style de communication? Croyons-nous que les bâtisseurs de la Cité possèdent une allure spécifique, gage d'une place de choix au sein de nos cellules décisionnelles? Pour ma part, je crois vivement à la responsabilité collective visant l'inclusion de tous les membres de la communauté. Le chemin menant à l'éclosion de ce concept sur le terrain se rapporte à nos diverses structures sociales soit, les différentes associations communautaires ainsi que de nos institutions relevant de l'éducation, de la santé, de la culture et de la politique. L'analyse de la constitution de ces différents lieux d'appartenance et décisionnels démontre trop souvent l'absence de plusieurs personnes « différentes de la norme ». Quelle en est la raison? À vous de répondre...

Maintenant, je mentionnerai, à mon tour, un terme très populaire et qui circule dans tous les milieux : « l'empowerment ». L'utilisation de ce concept évoque plusieurs images reliées à différentes définitions. La mienne est simple. Elle désigne la légitimité donnée à l'être humain de vivre pleinement dans l'accomplissement de toute sa personne. Pour ce faire, un soutien peut lui être alors favorable. Ainsi, certaines fragilités seront surmontées et il pourra alors poursuivre le développement de son potentiel. Concrètement, j'interpelle ici, l'organisation communautaire. Nous devons promouvoir la participation de tous les membres de notre communauté aux différents débats de société. L'apport de tous est nécessaire. Les opinions de tous sont importantes. Finalement, l'appartenance à un groupe demeure vitale. Notre équilibre mental dépend aussi de cette réalité. Ainsi, sans vouloir l'admettre, nous sommes tous interdépendants les uns des autres. Alors, accueillons-nous, écoutons-nous et exprimons-nous afin de permettre l'atteinte d'un idéal à la grandeur de l'Humain au cas où... « l'autre, le pauvre, l'aidé » ne devienne, un jour nous-mêmes.

Le Droit de fumer dans son logement

Lorsque vous trouvez un logement qui vous plait, au moment de signer votre tout premier bail, il est permis pour un locateur (propriétaire) d'inclure dans ce **bail** une clause vous interdisant de fumer du tabac dans votre futur logement (tout comme il lui est aussi permis d'inclure une clause vous interdisant d'y fumer du cannabis).

Si vous êtes fumeur et que vous n'avez pas l'intention de cesser de fumer, faites donc très attention à ne pas signer un bail comportant une telle clause, sous peine d'un recours de votre locateur à la **Régie du logement** pouvant possiblement conduire à la **résiliation de votre bail**.

Bien entendu, vous pouvez donc fumer dans votre logement si votre bail ne comporte pas une telle clause.

Votre locateur peut cependant, à chaque année, lors de la reconduction de votre bail, demander de modifier les conditions de celui-ci, et notamment, demander de vous retirer le droit de fumer dans votre logement, tout comme il peut vous demander une augmentation de loyer pour la reconduction de votre bail. Il doit cependant vous donner un **avis de modification du bail mentionnant que vous n'aurez plus le droit de fumer dans votre logement**, et ce, au moins trois mois, mais pas plus de six mois, avant l'arrivée du terme de votre bail (s'il s'agit d'un bail de 12 mois).

Bien évidemment, vous pouvez cependant refuser cette modification à votre bail en faisant parvenir à votre locateur une **Réponse du locataire à l'avis d'augmentation et de modification d'une autre condition du bail** dans le mois où vous avez reçu cet avis du locateur, sinon votre bail sera renouvelé automatiquement aux nouvelles conditions demandées par le locateur et vous n'aurez plus le droit d'y fumer.

Votre locateur devra alors s'adresser à un **greffier spécial** de la **Régie du logement** dans le mois de la réception de votre **avis de refus** pour faire statuer sur cette modification de votre bail. S'il ne le fait pas, votre bail sera reconduit automatiquement sans cette modification et vous pourrez donc continuer d'y fumer.

Mais attention, même si votre bail ne comporte pas une clause vous interdisant de fumer dans votre logement, vous demeurez toujours, même en cours de bail, soumis à l'obligation de ne pas troubler la jouissance des autres locataires de l'immeuble. Ainsi, si vous fumez tellement que votre fumée secondaire occasionne des troubles de jouissance aux autres locataires, vous pourriez vous exposer à certains recours par votre locateur devant la Régie du logement, y compris un recours en résiliation de votre bail.

Votre locateur devra alors s'adresser cette fois à un **régisseur** de la **Régie du logement** pour faire statuer sur cette modification de votre bail en cours de bail.

Notez qu'un **greffier spécial** n'a pas l'autorité de statuer sur une demande de modification de votre bail en cours de bail. Ainsi lorsque votre locateur s'adresse à la Régie du logement pour faire modifier votre bail pour vous interdire de fumer dans votre logement, il est donc bien important de vérifier si votre locateur a pris le bon recours contre vous. Ainsi, à **L'En-Droit de Laval**, nous avons déjà obtenu le **rejet d'une demande de modification du bail** portant sur l'interdiction de fumer dans un logement, sur le simple fait que le locateur s'était trompé de recours.

Denis Chartier, Conseiller en défense des droits

Porter la voix

Durant le mois de décembre, nous avons visité trois organismes en santé mentale de Laval (Le Relais communautaire de Laval, Cafgraf et le CILL) afin d'y susciter un exercice du « JE au NOUS »: POUR UN SOUFFLE COLLECTIF.

2 phases ont été complétées et recueillies. Elles seront rapportées à la rencontre nationale du RRASMQ (regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec) du 29 janvier 2020. Nous reviendrons par la suite afin de vous transmettre le suivi dans le prochain journal.

Le but de cette réflexion, réalisée par les membres et citoyens de ces organismes, invite à s'entendre sur des revendications que nous porterons collectivement lors des consultations régionales entourant le nouveau PASM (plan d'action en santé mentale). Ainsi, nous participerons à le rendre plus ambitieux et davantage ancré dans le respect des droits et l'action sur les déterminants de la santé mentale.

1- Depuis 2015, ce que je vis dans le système de santé mentale c'est...	2- Depuis 2015, ce que je vis au niveau de mes conditions de vie c'est...
Autorité	Anxiété
Coupure de services	Baisse d'énergie
Dépression	Changement d'agent
Etre pointé dans la communauté	Difficulté de contrôler
Haine	Haine
Harcèlement	Jugement
Impuissance	La dépendance
Infantilisation	La peur
Intimidation	L'abus pouvoir
Joie	Le stress
Jugement des personnes mais non des maladies	Logement social
L'Amitié	Maltraitance
L'Amour	Manque d'activité sociale
Manipulation	Mauvaise circulation d'informations
Manque de ressources	Manque de confiance en soi
Manque financement	Manque de confidentialité
Manque Respect	Manque d'argent
Non-respect	Manque de compréhension
Obligation des ordonnances	Manque de confiance envers les autres
On a des droits	Manque de logement
Rejet social	Manque de personnel
Stigmatisation	Manque de respect
Violence	Manque de service
Visite manquée	Manque d'écoute
	Manque de ressource
	Manque de transparence
	Orphelin de Travailleur social
	Pas assez adaptés aux emplois
	Pauvreté
	Plus d'ouverture des employeurs
	Rejet
	Relation interpersonnelle
	Respect mutuel
	Solitude
	Stress

Les Bons Coups à l'En-Droit !!!

Le 27 novembre dernier, durant notre atelier de 'médiation citoyenne' donné par Marie-Ève D'Amour, nous avons profité de cette occasion pour participer à la fête des voisins tout en s'amusant et apprenant des uns des autres, membres et citoyens.

Bonne nouvelle! Nous avons gagné le concours « Fête des voisins » du Mouvement Santé Mentale Québec.

Merci à tous d'avoir participé à cette activité fort ressourçant.

Au plaisir de vous revoir...!



Le coin des mots (maux) et des Poètes

Tu vas me manquer

Tu vas me manquer
Tu me manques déjà
Avec toi il y avait une chimie
De ton cœur d'or une alchimie

Je me plaisais à te raviver la mémoire
Entre gens, demeures et voyages
Que ce soit au téléphone ou en personne
Au passé, au présent ou au futur

On dit que les yeux sont la fenêtre de l'âme
Alors que dire de l'azur bienveillant de Jacqueline
Les pieds sur terre mais loin d'être banale

Chaleureuse comme nulle autre
Affectueuse de gestes comme de compliments
Elle aimait lire mes poèmes
Elle me disait : « Tu perds de l'argent par ta faute »

Par une belle symétrie
Elle a mis au monde deux beaux enfants
Un garçon et une fille dévoués et attentifs
Qui lui ont remis ce qu'elle leur avait prodigué

Christian Moretti



L'Agora

Bonjour! Mon nom est Gil Guillemette et j'ai 58 ans.
Depuis un mois environ, j'ai arrêté de fumer...
En 2013, j'ai arrêté de boire de l'alcool. J'ai suivi une « thérapie anti-alcoolémie ».
Mais voici mon problème. Je suis piégé dans un cercle vicieux i.e,
je n'ai pas de travail... Je suis assisté social depuis que mon père est décédé en 2010.
On a alors tout perdu : notre maison, notre mine d'or
(une expression pour dire que nous travaillions aisément), ainsi que notre chalet d'été.

Voici mon problème : je dors trop le matin. Avant, lorsque je travaillais,
je suivais la règle des Alcooliques Anonymes (AA) : 8-8 = 8 heures de travail et 8 heures de loisir.
En passant, by the way, je prends des médicaments et je suis suivi en psychiatrie pour de multiples raisons...
mais aussi, j'ai fait des études étant tout jeune. Aussi, j'ai voyagé car mon problème est le suivant :
j'ai pris du poids et je suis sans travail. Je n'accepte pas que je sois un « chômeur ».
Comme le dit si bien le proverbe : « Aide-toi et le ciel t'aidera ... »

Je pensais qu'un jour peut-être je gagnerais à la loterie.
Mais non! Donc, je vais inventer mon travail : Paper back writer!!!
Sincèrement!

Gil Guillemette

Au-delà de la mort de nos chers militants inspirants, l'ESPOIR

Depuis le début de l'automne 2019, L'En-Droit de Laval a connu plusieurs mortalités au sein de ses membres. On retrouve notamment des membres qui se sont impliqués bénévolement dans l'organisation de nos activités.

Le 21 octobre dernier, André Gilbert, qui avait longtemps œuvré dans le domaine de l'organisation de spectacles et qui nous avait aidé lors du 25^e anniversaire en 2014, nous a quitté. Quelques jours après, décédait Jean-Marc Delage, multitâche et qui avait été membre du Conseil d'administration de l'OBNL d'habitation La Maison du Peuple de Laval. Le 26 novembre, René Seuwin, membre du Conseil d'administration de notre organisme, nous quittait à son tour.

Comme beaucoup de nos membres, leurs conditions de vie n'étaient pas faciles. Nous avons fait des représentations auprès des services de santé et des services sociaux pour leur obtenir de l'aide. Sans entrer dans le détail de leur dossier, on peut dire que l'accès aux services publics était défaillant et que l'intégral de leurs droits était loin d'être respecté.

L'implication de Jean-Marc dans la Maison du Peuple montrait son besoin d'avoir un logement décent pour lui. Alors qu'il s'est impliqué dans la cause, il ne pourra jamais en bénéficier. Il aura bien sûr fait en sorte que d'autres en profitent. Ça demeure une injustice pour lui. Pour René, il y avait la question du transport universel et adapté qui lui tenait à cœur. Il circulait avec un triporteur. La Société de transport de Laval a annoncé la venue de nouveaux autobus dans lesquels il sera très difficile de faire entrer des quadriporteurs.

Le plus vieux de nos concitoyens décédés, René, venait d'avoir 65 ans. Il a eu à peine le temps d'avoir un chèque de pension bien au-delà de la pitance de l'aide sociale. Les deux autres n'auront pas eu cette chance. L'espérance de vie pour les hommes du Québec est supposée se situer autour de 81 ans. En situation de pauvreté et de maladie, l'espérance de vie peut diminuer de plus de 10 ans.

Quand on voit nos membres décéder si jeunes, on peut le vivre comme un échec. On se bat pour l'amélioration de leurs conditions de vie et leurs droits. On parle souvent d'agir au niveau des déterminants sociaux de la santé mentale. Les choses ne changent pas vite et ça nous enrage, surtout quand on voit de nos membres ne pas profiter véritablement des améliorations.

Toutefois, après avoir écrit ces mots, il faut se souvenir que notre milieu de défense des droits en santé mentale proclame que ce n'est pas nécessairement la fin du parcours d'une démarche qui profite le plus à chaque personne militante. En fait, André, Jean-Marc et René ont mené des luttes qui bénéficient encore aujourd'hui à leurs pairs et à leur communauté. Ces citoyens se sont appropriés leur pouvoir de militant en défiant l'injustice. On peut donc leur rendre hommage en soulignant à grands traits leur esprit visionnaire, leur courage, leur persévérance et leur solidarité. En suivant leurs traces, nous nous assurerons d'un avenir meilleur et plus juste pour nos frères et soeurs exclus d'une société hermétique où seuls les privilégiés profitent d'avantages en tout genre. Ensemble, relevons la tête, regardons tout le chemin parcouru et investissons-nous, à notre tour, dans ce grand chantier qui permettra une vie meilleure pour tous, et ce, sans regard du statut citoyen!

André Gilbert



Jean-Marc Lepage



René Seuwin



Le Saviez-vous?



Lorsque vous trouvez un logement qui vous plaît, au moment de signer votre tout premier bail, il est important de vérifier si le formulaire de bail que doit vous faire signer le locateur (propriétaire) comporte à la **section G : AVIS AU NOUVEAU LOCATAIRE OU AU SOUS-LOCATAIRE (art. 1896 et 1950 C.c.Q.)** l'avis obligatoire du locateur lors de la conclusion du bail concernant le loyer le plus bas payé par l'ancien locataire pour votre logement au cours des douze mois précédant le début de votre bail.

Si le locateur n'a pas remis cet avis lors de la conclusion du bail ou de la sous-location, le nouveau locataire peut, dans les **deux mois** du début de ce bail, demander à la Régie du logement de fixer son loyer. La Régie pourrait même fixer le loyer à ce plus bas loyer payé par l'ancien locataire. Le nouveau locataire peut également faire cette démarche dans les deux mois suivant le jour où il s'aperçoit d'une fausse déclaration faite par le locateur dans l'avis.

Denis Chartier, conseiller en défense des droits



De toute l'équipe de
L'En-Droit de Laval
nous vous souhaitons



Tout-Droit Bulletin publié par l'En-Droit de Laval

Les membres et les amis(es) de l'En-Droit peuvent le recevoir gratuitement.

Tirage: 800 copies.

Adresse: L'En-Droit de Laval
22, rue Du Pont-Viau
Laval, Québec, H7N 2X9

Téléphone: (450)668-1058

Télécopieur: (450) 668-7383

Ligne sans frais : 1-877-668-1058

Courriel: endroit@bellnet.ca

Internet: www.endroitlaval.com

La société nous estropie, nous épuise et nous rend fous.
Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.